

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013

A 20 H 30

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND - Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET - Richard CHAUX – Mesdames Patricia SIMONIN - Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT - Sigismond ROZANSKI.

Etait absent : Monsieur Didier LOUVET.

Monsieur Sigismond ROZANSKI a été nommé secrétaire de séance.

I – INTERVENTION DE M. FRANCOIS GARRIVIER :

Madame le Maire accueille et donne la parole à Monsieur François GARRIVER, qui expose la problématique du foncier agricole :

. tous les 7 ou 8 ans, l'équivalent de la superficie d'un département disparaît de la surface agricole

. dans notre département, chaque année, 700 à 800 Ha disparaissent.

Les principaux consommateurs d'espaces agricoles sont :

. les habitations, en partie par l'augmentation de la population. Mais l'augmentation de la population entraîne aussi une augmentation des besoins de produits agricoles (nourriture, mais aussi énergie)

. les zones artisanales ou/et commerciales

. les infrastructures routières ou ferrovières

. les carrières et gravières

Tous ces sujets seront étudiés et discutés en réunions de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

II – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013 :

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 17 décembre 2012. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

III – FINANCES/FONCTIONNEMENT :

- Ecole :

. Mise à jour des points de comptage des fournisseurs d'électricité :

La puissance du compteur a été relevé à 9 kwh avec un disjoncteur de 45 A.

Par l'intermédiaire du SIEL, notre fournisseur d'électricité est GEG.
Or, nous avons constaté que 3 contrats (mairie, église et ancienne cure) étaient restés chez le prestataire EDF. Ces 3 contrats sont désormais repris par GEG pour simplification.

. Demande de subvention pour le voyage à PARIS : les maires des 3 communes du RPI propose au Sou des Ecoles d'attendre que toutes les manifestations prévues soient passées. Un point financier sera alors fait et une aide financière sera accordée en fonction des besoins.

Une soirée dansante sera organisée le 23 mars 2013, à la salle des fêtes de Juré. La commune de GREZOLLES prendra en charge le montant de la location de la salle (300 €).

- Bâtiment de l'ancienne cure :

Les travaux de réparation sont maintenant terminés.

Nous avons reçu un chèque de 12276,15 € de la Mutuelle des Architectes Français, et un chèque de 975,26 € du cabinet d'architecture TRIEDRE.

- SPANC :

Une nouvelle convention avec la SAUR doit être établie. Elle précise les modalités de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif. Sa durée de validité est de 4 ans (2013-2016).

Les tarifs sont fixés comme suit (à compter du 1^{er} janvier 2013) :

. contrôles de conception : 111 € TTC

. contrôles de réalisation : 128 € TTC

. contrôles préalables à une transaction immobilière : 141 € TTC

- CLETC (Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges) :

Les membres du Conseil Municipal approuve le rapport de cette commission qui s'est tenue le 05 février dernier à la CCVAI.

- Redevance Télécom :

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement d'une redevance en fonction de la durée d'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2013 de la redevance pour occupation du domaine public communal :

. domaine public routier : 40 €/km/artère en souterrain

53,33 €/km/artère en aérien

26,66 €/m² au sol pour les installations autres que les

stations radioélectriques

. domaine public non routier : 1 333,19 €/km/artère en souterrain et en aérien

866,57 €/m² au sol pour les installations autres que les

stations radioélectriques

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs et autorise Mme le Maire à faire les démarches pour recouvrer cette redevance.

- MAGE :

Nous bénéficions des services de la MAGE (assistance technique aux exploitants de stations d'épuration).

Contrairement à l'an dernier, notre collectivité est cette année éligible à l'assistance technique départementale par convention. Le montant de l'adhésion est de 250 €, contre

environ 800 € l'an dernier. Nous devons donc dénoncer le contrat actuel et adhérer à la nouvelle convention. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

- Voirie 2013 :

Nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Général de la Loire pour la Rue du Père Lachaise et pour la voie traversant la place du Grand Essart.

Une subvention de 28 744 € nous a été accordée, correspondant à 60 % du montant H.T des travaux projetés Rue du Père Lachaise.

IV – RYTHMES SCOLAIRES :

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; la semaine d'école passera à 4 jours ½.

En accord avec les maires des communes composant le RPI, Madame le Maire propose de solliciter le report de la date d'effet de la réforme dans notre commune. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

V – TRAVAUX :

- Pont Rouge : Nous avons de nouveau été sollicités par M. DUBOST concernant l'accessibilité du Pont Rouge par les véhicules lourds.

Une rencontre avec M. le Maire de ST MARTIN LA SAUVETE a permis d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain.

Des devis pour évaluer le tonnage de ce pont ont été demandés à plusieurs sociétés. Le Conseil Municipal de ST MARTIN a donné son accord pour participer à hauteur de 50 % du montant de la facture.

Les membres du Conseil Municipal de GREZOLLES donnent leur accord pour que l'étude du tonnage soit faite.

- Bar « Le café de Grézolles » :

Les travaux sont terminés (sauf l'embrasure de la nouvelle porte et le sol de la future terrasse).

La vente du fonds de commerce aura lieu le 04 mars. Le bar devrait ouvrir le 05 mars.

- Montée de la Chaux :

Les travaux ont pris du retard à cause des intempéries. Un passage caméra supplémentaire sera réalisé au bas de la rue. Le caniveau central sera réalisé en pavés granit gris.

- Chemin de l'Atelier :

Ce chemin a souffert du passage accru de véhicules à l'occasion des travaux de la Montée de la Chaux. Il demanderait à être repris.

Suite à notre demande, l'entreprise EIFFAGE a établi un devis qui se monte à 3 771,80 € H.T. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que ces travaux soient réalisés.

- Aménagement du Grand Essart :

Le terrain SAMIN est propriété de la commune depuis le 22 janvier dernier.

La sécurité incendie du secteur sera couverte par un poteau d'incendie. Un devis sera demandé à la SAUR.

Monsieur PADEL, géomètre, a réalisé les levés topographiques nécessaires pour l'implantation des futurs chemins. Ces documents permettront de lancer l'enquête publique pour l'aliénation des anciennes portions de chemins.

Le commissaire enquêteur sera Monsieur PRAS.

Un problème a été détecté sur le réseau d'assainissement situé vers le branchement SITERRE. L'entreprise SAVAC est intervenue 2 fois : une 1^{ère} fois pour déboucher le réseau obstrué, une 2^{ème} fois pour effectuer un passage caméra afin de repérer la source du problème : le tabouret d'assainissement de la parcelle ex-Samin n'est pas étanche.

- Chemin LASSAIGNE:

Monsieur Guy LASSAIGNE souhaite acquérir une portion d'un chemin rural traversant sa propriété à la Chassagne. Un accord devra être trouvé avec Monsieur BOUTARD, autre riverain.

La procédure d'enquête publique sera réalisée en même temps que celle des chemins du Grand Essart et du Plat.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

- SCOT : Madame CLEMENT et Monsieur BONNEFOND font le compte-rendu des commissions thématiques (économie, commerce, tourisme, agriculture)
- Le 15 mars prochain, le Tribune-Le Progrès proposera une double-page sur Grézolles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.